



Compte-rendu citoyen de l'assemblée du conseil municipal du 4 juillet 2017

- 1 Après les adoptions usuelles (ordre du jour, procès-verbal de la dernière assemblée) les conseillers procèdent à l'adoption des dépenses du mois précédent (juin) pour un total de 334 102 \$ incluant 1500 \$ pour les petites caisses d'événements, 51 092 \$ en salaires et déductions pour avantages sociaux, 44 900 \$ en autres dépenses administratives, 141 418 \$ en sécurité publique (incluant 132 022 \$ pour les services de la Sûreté du Québec), 17 317 \$ pour le transport et le réseau routier, 49 731 \$ pour l'hygiène du milieu et l'environnement (dont 44 751 \$ pour la collecte des déchets et la récupération annuelles), 4134 \$ pour l'aménagement, l'urbanisme et le zonage, 8940 \$ pour la promotion et le tourisme ainsi que 14 940 \$ pour les loisirs et la culture.
- 2 Le Maire répond à quelques questions posées par des citoyens lors de l'assemblée de juin (mais n'a pas encore de réponse au sujet de la signification de l'expression “gestion démocratique du journal municipal”, question posée lors de cette même assemblée) :
 - 2.1 La rénovation de la cuisine de la salle municipale a coûté 39 745\$ pour un budget de 33 000\$ (dont 25 000\$ des fonds municipaux et 8000\$ provenant du pacte rural). Le surplus provient de travaux connexes réalisés dans la salle à l'occasion de la rénovation de la cuisine (électricité, reconstruction d'un mur et peinture de la cage de l'escalier pour un montant de 6735\$).
 - 2.2 Les revenus de publicité dans le "Saint-Marc...Quoi ?" ont rapporté 9165\$ en 2015 pour un coût de 21 375\$, 9060\$ en 2016 pour un coût de 21 275\$. En 2017, les revenus à ce jour sont de 8430\$ pour un coût de 9845\$.
 - 2.3 Le fauchage des bords de chemins municipaux a été réalisé tandis que celui des routes provinciales n'a pas encore été complété à cause de problèmes que le Ministère des transports a eus avec ses contracteurs.
 - 2.4 L'installation de bolards sur la rue Richelieu (et Verchères au niveau de l'école) n'a pas encore été accordée par le Ministère des transports.
- 3 Quelques élus font rapport des activités de leur mandat :
 - 3.1 Le CCU a approuvé la construction de deux nouvelles maisons.
 - 3.2 Les activités organisées par le CCI (Fête de l'eau et Méchoui du 225e anniversaire ont été un succès. La Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire a commandité une bonne partie des coûts du méchoui. On nous

rappelle les prochaines activités : Beau dimanche du 23 juillet, Portes ouvertes des artisans (Grenier d'Ernest et Nostalgie d'autrefois, le 23 juillet, (Miellerie Le Château de Cyr et Boulangerie La Rose des pains, le 27 août et visite musicale du Verger Saint-Marc en septembre ou octobre). De plus, la municipalité s'est de nouveau inscrite aux Fleurons du Québec en visant l'obtention de 4 Fleurons.

3.3 La responsable du CCL(oisirs) fait état des bons résultats de la Fête nationale, annonce la projection de films en plein air au cours du mois de juillet et informe que le comité prépare la rentrée d'automne.

3.4 Le conseiller responsable du CCE(nvironnement) rapporte que la distribution d'arbres lors de la Fête de l'eau a été un succès et que les plants non distribués demeurent toujours disponibles pour ceux qui en ont besoin. Il nous annonce que la municipalité s'apprête à bannir l'utilisation des sacs de plastique et à réglementer l'utilisation des bouteilles de plastique. L'opération de vidange des fosses septiques s'est bien déroulée.

4 Les rapports d'assemblée du mois de juin déposés par le CCU, le CCE et le CCL sont adoptés en bloc sans lecture publique.

5 Sur recommandation du CCU, les conseillers autorisent la construction de deux nouvelles résidences.

6 La municipalité appuie la demande d'aide financière de la Route des Arts et des Saveurs du Richelieu et du Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire auprès du Fonds de développement du Territoire.

7 Les conseillers adoptent une résolution pour demander au Ministère des transports d'uniformiser à 70 km/h la vitesse permise sur la route 223 pour le territoire de Saint-Marc-sur-Richelieu. Ils adoptent aussi une résolution pour demander l'installation d'un signal d'arrêt à l'intersection des rues Verchères et Ladouceur en raison de la traverse piétonnière et du passage des écoliers à cet endroit.

8 Par résolution, la municipalité se joint à l'événement provincial des Journées de la Culture, les 29, 30 septembre et 1er octobre.

9 RÉPONSES AUX QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

9.1 Dans le dossier des mini-usines d'épuration prévues dans les secteurs de l'Anse et du Camping,

9.1.1 les budgets disponibles étant épuisés, aucune demande de subvention n'a encore été faite; on attend l'annonce de nouvelles subventions gouvernementales.

9.1.2 On soulève le problème des résidences dont la sortie des eaux usées se situe à un niveau inférieur au réseau de collecte projeté. Cette question sera réglée par la firme d'ingénieurs lors de la mise en oeuvre du projet.

9.2 Un citoyen émet l'avis que les sommes récupérées par la remise de la

taxe d'accise devraient être utilisées pour des projets communautaires plutôt que pour des travaux d'aqueduc dans des rangs peu habités.

9.3 Une citoyenne qui avait abordé lors d'une réunion printanière la question de la suppression injustifiée et prématurée du terrain de ballon-panier et son remplacement par de la pelouse demande où en sont rendues la réflexion et la planification dans ce dossier. On lui répond que le CCL procède à une étude globale pour l'aménagement d'installation rationnelle des équipements de loisirs. Un plan devrait être soumis en septembre ou octobre.

9.4 Un citoyen, employé occasionnel de la municipalité et par ailleurs propriétaire d'une petite entreprise située et opérant sur le territoire de la municipalité, demande comment il se fait qu'il n'ait pas accès aux contrats municipaux bien que son entreprise soit toutefois régulièrement sollicitée pour commanditer des activités organisées par la même municipalité. On lui répond que la loi interdit aux administrations municipales d'accorder des contrats à des personnes à leur emploi. Il demande alors si cette règle s'applique aux conjoints des employés municipaux. Le maire lui répond qu'il va prendre plus d'information avant de répondre à cette dernière question. Un autre citoyen fait alors remarquer qu'il est très important de clarifier la question puisque d'autres conjoints d'employés municipaux reçoivent très souvent des contrats de la municipalité.

9.5 Suite à l'intervention appréciée du Service Sécurité Incendie (SSI) de la municipalité lors de la noyade d'un citoyen en 2014, en signe de reconnaissance, la famille de ce dernier a décidé de créer le Fonds sauvetage maritime de Saint-Marc-sur-Richelieu destiné à l'achat d'un bateau de sauvetage pour la municipalité. À ce jour, le fonds a rapporté 6500\$ à la municipalité. Considérant que le fonds ne croîtrait plus dans l'avenir, que l'entretien annuel d'une telle embarcation entraînerait des coûts exorbitants pour la municipalité et qu'un tel service de sauvetage est déjà disponible dans la région, le conseil municipal lors de sa réunion de juin dernier a décidé d'utiliser la somme encaissée pour d'autres projets relatifs à la sécurité nautique. Les membres du SSI se sont présentés à la rencontre du 4 juillet pour demander d'avoir leur mot à dire dans la disposition des sommes concernées. Le chef des pompiers a déjà présenté au conseil municipal un projet mais étant donné l'absence à la rencontre du jour du conseiller à l'origine de la proposition de disposition du montant, le conseil remet à la rencontre d'août la prise de décision sur la question. ¹

¹ Le dossier étant très complexe, le résumé que nous vous en présentons peut être inexact et incomplet, ce dont nous sommes conscients et dont nous nous excusons sincèrement. Toute précision sera la bienvenue et sera communiquée sans délai aux membres inscrits de l'Association des Saint-Marcois.

PETITES NOUVELLES DE VOTRE ASSOCIATION

1. À l'occasion du “Beau dimanche à Saint-Marc” le dimanche 23 juillet, l'**Association des Saint-Marcois** a réservé une table où elle collaborera avec le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ) pour la distribution d'information et d'affiches dans le cadre de la campagne nationale “Vous ne passerez pas !” qu'il organise dans le but de protéger nos territoires contre la nouvelle offensive probable des sociétés gazières que le gouvernement autorise de nouveau (par la loi 106) à fracturer notre sous-sol et ainsi à menacer la qualité de notre eau.
2. L'Association des Saint-Marcois sera appelée, à l'automne, à désigner un ou deux représentants de la communauté au sein du Conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps. Composé d'un nombre égal de parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée peut donner son nom en écrivant à “associtsmr@gmail.com” d'ici le mois de septembre.
3. **De grâce, expédiez ce compte-rendu à vos contacts saint-marcois et encouragez-les à s'inscrire expressément à l'association afin d'augmenter notre nombre de membres explicites et ainsi de lui conférer un poids significatif. Merci.**